

France : Condamnation confirmée pour deux ex-maires rwandais

@rib News, 07/07/2018 – Source Reuters Deux anciens maires rwandais accusés d’avoir ordonné des massacres de Tutsis au Rwanda en 1994 ont été condamnés vendredi à la prison à perpétuité par la Cour d’assises d’appel de Paris, qui a confirmé le verdict prononcé en première instance.

Tito Barahira, 66 ans, qui a été maire de la commune de Kabarondo, dans le sud-est du Rwanda, entre 1977 et 1986, et Octavien Ngenzi, 60 ans, qui lui avait succédé, ont été reconnus coupables des crimes de génocide et crime contre l’humanité à l’issue de plus de deux mois d’audience. Octavien Ngenzi était responsable local du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MNRD) au moment du génocide rwandais, lors duquel quelque 800.000 Tutsis ont péri en à peine 100 jours. Il était accusé d’avoir participé à la formation de milices, dirigé du 6 avril au 4 juillet 1994 des réunions pour coordonner des attaques contre la population tutsie, organisé le transport de Tutsis dans la perspective de leur élimination et supervisé des tueries dans la circonscription de Kibungo. Il lui était également reproché d’avoir participé à l’attaque de Tutsis réfugiés dans l’église de Kabarondo le 13 avril 1994 - une opération qui a fait un millier de morts - ainsi qu’à des attaques contre des membres de la même communauté réfugiés dans le centre de soins de Kabarondo. Tito Barahira, homme d’affaires et président local du MNRD à l’époque, était accusé d’avoir armé des milices et commandité des massacres de Tutsis, dont celui de l’église de Kabarondo. Pour l’accusation, ces faits s’inscrivaient “dans le cadre d’une pratique massive et systématique d’exécutions sommaires (...) en exécution d’un plan concerté”. A la suite de leur condamnation en première instance, le 6 juillet 2016, Tito Barahira et Octavien Ngenzi, qui clament leur innocence, avaient fait appel. L’ex-officier du Service central de renseignement rwandais Pascal Simbikangwa a été le premier Rwandais définitivement condamné en France, le 3 décembre 2016, à 25 ans de prison, pour génocide et complicité de crime contre l’humanité.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});